

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES POUR LE STOCKAGE ET LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS DANS LE CADRE D'UN PROJET D'HABITAT COLLECTIF

Localisation:

Promoteur:

- HYPOTHESES DE CALCUL

Fréquence de collecte déchets ménagers : Une fois par semaine soit sept jours de stockage maximum.

Fréquence de collecte sélective : Une fois par semaine soit sept jours de stockage maximum.

Population :

Pour un logement de type n, on considérera qu'il est occupé par n occupants.

Exemple : T1 = 1 occupant, T2 = 2 occupants,...

Le lotissement comportera 11 lots estimés de type 4, soit 44 occupants.

Production moyenne de déchets

PRODUCTION LITRES DE DECHETS/PERSONNE. UNE COLLECTE PAR SEMAINE (C1)

NON RECYCLABLES ou OM

1 et 2 personnes	80 L
3 personnes	120 L (hypothèse basse)
4 personnes	140 L (hypothèse moyenne)
5 personnes	180 L (hypothèse basse)
6 personnes	240 L
7 à 9 personnes	340 L
10 à 14 personnes	500 L
15 à 18 personnes	660 L
19 à 21 personnes	770 L

VERRE ou JMR

1 personne	3.5 L/jour
------------	------------

PROPOSITION ANNEXE SANITAIRE TYPE
SIVOM de la Saurdrune

A/ Si le promoteur signe une convention de retrocession de la voirie au domaine communal (cas d'un lotissement pavillonnaire)

La collecte s'effectue donc en porte à porte sur la voirie publique dans les conditions décrites au CCTP de la collecte des déchets ménagers.

Les logements seront alors dotés du même matériel de collecte que les autres habitats individuels situés sur la commune, soit :

- 1 bac rouge ou vert de N litres pour les ordures ménagères (contenant selon commune)
- 1 bac jaune de N litre, sacs jaunes en plastique transparent de N litres, ou caissette jaune pour le tri sélectif

B/ Si la voirie reste propriété du promoteur

• **CALCUL DE LA DOTATION DES CONTENEURS**

Capacité des conteneurs disponibles :

Bacs roulants à 2 roues 120 litres, 240 litres, 360 litres.

Bacs roulants à 4 roues 660 litres.

Pour les collectes sélectives :

Des sacs en plastique jaune transparent de N litres sont utilisés, avec, comme sur les autres collectifs, des bacs de 660 litres pour le stockage.

Dotation en conteneurs à ordures ménagères :

➤ Capacité de stockage à prévoir (1 collecte par semaine) :

180 litres (hypothèse haute) x n foyers =litres, soit bacs de 660 litres.

Le nombre de conteneurs ainsi que leur capacité sont calculés pour obtenir un litrage se rapprochant au mieux (par valeur supérieure).

On rajoutera 1 bac de stockage supplémentaire en prévision des jours fériés où les collectes font l'objet d'un report.

Dotation en conteneurs sélectifs :

➤ Capacité de stockage à prévoir (1 collecte par semaine) :

3.5 litres x 7 jours x 4 pers. x n foyers = litres, soit bacs de 660 litres

Le nombre de conteneurs ainsi que leur capacité sont calculés pour obtenir un litrage se rapprochant au mieux (par valeur supérieure).

On rajoutera un bac de stockage supplémentaire en prévision des fériés de pont où les collectes font l'objet d'un report.

PROPOSITION ANNEXE SANITAIRE TYPE
SIVOM de la Saurdrune

• **CALCUL DE LA SURFACE DU LOCAL**

Encombrement des conteneurs

	120 litres	140 litres	180 litres	240 litres	260 litres	330 litres	500 litres	660 litres	750 litres
Largeur (mètre)	0,480	0,485	0,485	0,580	0,635	0,660	1,240	1,260	1,260
Profondeur (mètre)	0,550	0,550	0,720	0,725	0,680	0,870	0,655	0,772	0,772
Hauteur (mètre)	0,988	1,085	1,100	1,100	1,085	1,105	1,098	1,160	1 ;305
Encombrement (m²)	0,264	0,267	0,349	0,420	0,432	0,574	0,812	0,973	0,973

Surface du local poubelles

La surface du local sera calculée en tenant compte :

- de l'encombrement de l'ensemble des bacs roulants ordures ménagères non recyclables,
- de l'encombrement de l'ensemble des bacs roulants sélectifs,
- de l'ajout éventuel d'un bac à ordures ménagères ainsi que d'un bac à tri sélectif par la suite,
- d'une surface de confort permettant la manœuvre des conteneurs par les agents d'entretien ainsi que le passage des utilisateurs.
- d'une surface permettant l'accès des usagers à tous les bacs

• **PARAMETRES TECHNIQUES A RESPECTER LORS DE LA CONSTRUCTION DE LOCAUX FERMES**

Les recommandations suivantes ne sont pas exhaustives. Dans tous les cas, le local doit être conforme au règlement sanitaire départemental et au règlement sécurité incendie.

Situation du local déchets

- Le local ne doit en aucun cas donner directement sur des locaux d'habitation et devra se trouver à une distance suffisante pour éviter aux occupants toute nuisance visuelle, sonore et olfactive.
- Le local doit être accessible aux occupants via les circulations prévues sur le lotissement.
- La sortie des bacs, sacs, poubelles par les personnes chargées de l'entretien ne doit pas emprunter les zones d'habitation.

PROPOSITION ANNEXE SANITAIRE TYPE
SIVOM de la Saurdrune

Accès ripeurs

- Le local doit être situé à proximité des voies réservées à la circulation publique et s'ouvrir extérieurement sans l'aide d'une clé, d'un badge, d'un code ou de toute autre recommandation spécifique et à condition que les conteneurs puissent être manipulés sans sujétions particulières (locaux propres, accès de plain-pied....).

Rampe d'accès

- Les valeurs maximales sont de 4% de pente pour les récipients à roues, tirés manuellement et 10% de pente dans les autres cas. Ces rampes doivent présenter un revêtement lisse.

Parois et revêtement

- Les parois doivent être lavables de même que le sol et constituées par un enduit ciment lisse ou similaire (Carrelage ou autre. Sol avec forme de pente > ou = à 2% vers le siphon).

Toiture

- En extérieur : Le local poubelle sera surmonté d'un auvent permettant un éclairage ainsi qu'une ventilation naturels.
- En intérieur : Le local poubelle devra être muni d'une ouverture sur l'extérieur du bâtiment (trappe, vasistas..) permettant une ventilation naturelle.

Résistance au feu

- Le local est situé dans un parking : les parois doivent être coupe-feu 2 heures et la porte coupe-feu 1 heure.
- Le local est situé à un tout autre emplacement : les parois doivent être coupe-feu 1 heure et la porte coupe-feu ½ heure.

Ventilation du local :

- Naturelle.

Point d'eau- Evacuation eaux usées

- Un robinet et un siphon de sol pour effectuer le lavage obligatoire dans une zone accessible du local ou dans un autre local adjacent

Eclairage

Lumière naturelle + éclairage par minuterie.

• PARAMETRES TECHNIQUES A RESPECTER LORS DE LA CONSTRUCTION DE LOCAUX NON FERMES AVEC ACCES DIRECT PAR LES AGENTS DE COLLECTE

- une surface plane pour faciliter le déplacement des conteneurs, et d'entretien facile afin de respecter les règles d'hygiène élémentaires,

- un passage bateau pour descendre les conteneurs du trottoir lors de la collecte,

- un nettoyage de l'aire de stockage (s'il se fait avec un point d'eau, un siphon d'évacuation des eaux avec raccord eaux usées).

- La dotation en bacs se fera selon les mêmes calculs que pour un local fermé (voir plus haut).